

Neuvième et dernier séminaire de la 35^{ème} session méditerranéenne des hautes études stratégiques/ Cadres-Dirigeants :

Marseille : la sécurité des personnes et des biens

« L'Etat moderne s'est construit sur le fait qu'il donne la sécurité en échange de l'obéissance »
Jacques Sémelin

Après les étapes précédentes qui ont successivement conduit les auditrices et les auditeurs de la 35^{ème} session méditerranéenne des hautes études stratégiques/Cadres-dirigeants à Cadarache, Paris, Toulon, Toulouse, puis au Caire, à Bruxelles et à Genève ; c'est Marseille qui a accueilli la session pour deux journées consacrées à la sécurité des personnes et des biens. Une telle thématique peut, en première instance, sembler assez éloignée de la démarche des SMHES/Cadres dirigeants car ces dernières visent à donner aux auditeurs une bonne compréhension des dimensions et des enjeux géopolitiques et géostratégiques qui façonnent le monde. Or aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut prétendre jouer un rôle sur l'échiquier mondial si la sécurité de ses citoyens, de leurs biens personnels et celle des biens collectifs n'est pas assurée. En effet, la prospérité et la puissance d'une nation découlent aussi voire d'abord d'éléments internes de stabilité et, parmi eux, la sécurité des biens et des personnes vient en tête. On entend par sécurité des biens et des personnes la capacité à protéger les individus, les collectivités et leurs possessions contre toutes les formes de dangers. Elle englobe notamment la prévention et la gestion des risques tels que les accidents domestiques, les vols, les incendies, les crises sanitaires ou encore les actes de violence et de terrorisme. Elle implique la mise en place de moyens techniques, organisationnels et humains pour prévenir ou limiter les conséquences de ces situations. En sus, comme on l'a abordé plus haut, la sécurité des personnes et des biens est un enjeu majeur pour la tranquillité publique comme pour la prévention des violences et la gestion des crises. En assurant la protection des personnes et des biens privés et publics tout comme celle des entreprises et des infrastructures, elle contribue à leur fonctionnement serein et à leur développement. De fait, la sécurité des personnes et des biens est également un élément clé pour la compétitivité économique d'un pays car elle permet de limiter les coûts liés aux pertes matérielles ou humaines. Enfin et surtout, la sécurité des biens et des personnes est un levier important pour la cohésion sociale car elle renforce la confiance des citoyens envers l'Etat, en ses institutions et sa capacité à les protéger. Dans le contexte d'une brutalisation généralisée des relations, qu'elles soient entre individus ou entre Etats, la sécurité des personnes et des biens est donc bien un enjeu d'importance. De surcroît, les contours de cet enjeu évoluent sans cesse à la faveur d'événements de portée exceptionnelle comme l'ont été les Jeux Olympiques de Paris en 2024 ou à cause de la résonance intérieure de conflits qui s'importent sur la scène française ; celui de la bande de Gaza en est un exemple particulièrement frappant. Enfin, cet enjeu évolue aussi structurellement avec l'émergence de nouveaux risques tels que les cyberattaques, les catastrophes naturelles, les pandémies ou tous les bouleversements résultant du changement climatique. Aussi, consacrer à cette question le dernier séminaire de la session n'est pas du tout une maladresse. La démarche s'inscrit bien dans l'analyse des éléments de stabilité et de puissance de notre pays et, par extension, de tout pays qui entend compter sur l'échiquier du monde.

Ensuite, on ne pouvait pas espérer meilleur choix que Marseille pour illustrer cette question de la sécurité des personnes et des biens. En effet, cette ville magnifique et singulière concentre à elle seule quasiment toutes les problématiques de sécurité intérieure tout en restant une métropole dynamique, agréable et prospère que la plupart de celles et ceux qui y vivent ne quitteraient à aucun prix.



Fondée vers 600 avant notre ère par des marchands grecs venus de Phocée (aujourd'hui Foça en Turquie, près d'Izmir) Marseille est la plus ancienne ville de France et depuis l'Antiquité, elle a toujours été un important port de commerce et un lieu de transit permanent. La ville a connu un essor considérable pendant la période coloniale et plus particulièrement au cours du XIX^{ème} siècle devenant ainsi une métropole industrielle et commerciale particulièrement prospère. L'ouverture de Marseille sur la Méditerranée en fait depuis ses origines une des villes les plus cosmopolites au monde car c'est là que depuis toujours sont arrivées les vagues successives de migrants venus du bassin méditerranéen et au-delà. De nos jours, la ville reste influencée par de nombreux échanges culturels et économiques avec l'Europe du Sud, le Proche-Orient, l'Afrique du Nord et l'Asie. A ce titre, elle est d'ailleurs souvent considérée, depuis le XVII^{ème} siècle, comme la « Porte de l'Orient » sur le littoral méditerranéen français et européen. Aujourd'hui, Marseille est la deuxième ville la plus peuplée de France et compte 875 000 habitants. La métropole d'Aix-Marseille-Provence est quant à elle la seconde plus peuplée de France avec presque deux millions d'habitants. Ces chiffres font de Marseille la plus grande ville de Provence et du Midi de la France. Ses caractéristiques physiques sont elles aussi singulières ; ainsi sa façade littorale s'étend sur 57 kilomètres tandis que la zone urbaine est interpénétrée par de grands espaces naturels rocheux et souvent boisés : les massifs de l'Estaque et de l'Étoile au nord, le massif du Garlaban à l'est, le massif de Saint-Cyr et le mont Puget au sud-est, le massif de Marseilleveyre au sud.

Les caractéristiques humaines de Marseille sont tout aussi contrastées, l'opulence et la grande richesse de quelques-uns y côtoient l'extrême pauvreté de beaucoup d'autres. Sur ce très vaste territoire urbain où l'habitat est généralement ancien et parfois insalubre, les accès aux soins et aux services sont, dans beaucoup de quartiers, notoirement moins bons que la moyenne nationale. C'est ce fort passif de leur ville d'implantation que les intervenants du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) ont d'emblée souligné aux auditrices et aux auditeurs de la 35^{ème} SMHES/Cadres-dirigeants. C'est en effet par cette prestigieuse unité qu'a débuté ce séminaire marseillais et cette remarque sur le niveau d'accès aux soins de la population visait à démontrer par contraste la place et l'importance qu'a le BMPM dans le cœur des Marseillais. Reçus

à l'Etat-major du BMPM, situé en plein cœur de la vieille ville, les auditrices et les auditeurs de la 35^{ème} SMHES/Cadres-dirigeants ont pu y suivre une présentation générale du bataillon faite par son commandant en second qui en a détaillé l'histoire, les missions, l'organisation et les moyens. Ne cachant ni ses difficultés ni ses enjeux, ni ses défis, il a décrit une unité particulièrement bien intégrée au tissu urbain marseillais où elle est partout chez elle grâce à la force des liens de confiance qu'elle tisse inlassablement dans tous les quartiers de la métropole, y compris les plus sensibles.



L'origine du bataillon est singulière et mérite d'être rappelée. Le 28 octobre 1938, un feu important s'est déclaré dans le magasin des Nouvelles Galeries et, débordés par l'ampleur du

sinistre, les pompiers de Marseille demandèrent des renforts. La compagnie de marins-pompiers de Toulon dépêcha alors 32 hommes et 6 engins et c'est l'action de ce détachement toulonnais qui vint à bout de l'incendie qui avait détruit les Nouvelles Galeries, causé la mort de 70 victimes et gagné l'Hôtel Noailles où ce jour-là se tenaient les Assises du congrès du parti Radical, en présence d'Edouard Daladier, président du Conseil. Ce tragique après-midi frappa très profondément les esprits des personnalités politiques qui en furent les témoins et Marseille fut mise sous tutelle de l'Etat. Neuf mois plus tard, le 29 juillet 1939, un décret-loi donna naissance au bataillon de marins-pompiers de Marseille.

Le bataillon des marins-pompiers de Marseille est aujourd'hui la plus grande unité de la Marine nationale et compte plus de 2 500 militaires et civils au total. Son commandement est exercé par un officier général du corps des officiers de marine. Le BMPM est placé pour emploi, sous l'autorité du maire de Marseille agissant dans le cadre de ses attributions en matière de secours et de défense contre l'incendie. Organiquement, le BMPM est sous l'autorité de l'officier général, commandant l'arrondissement maritime Méditerranée. Composé de 17 centres d'incendie et de secours intra muros, le Bataillon est chargé de la prévention et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement sur le territoire de la ville de Marseille et dans son Grand Port Maritime. L'unité intervient également sur 4 sites à l'extérieur de la ville, dont l'aéroport Marseille-Provence, Airbus hélicoptères ainsi que les ports de Fos-sur-Mer et de Port-de-Bouc.

Le BMPM réalise plus de 128 000 interventions par an (soit plus de 350 opérations par jour) ; 81 % des missions relèvent du secours à personnes tandis que le reste se répartit entre les missions de lutte contre les incendies et les interventions diverses. Régulièrement sollicité par le ministère de l'Intérieur, plus précisément par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), le BMPM assure aussi des missions de secours en cas de catastrophes majeures en France ou à l'étranger. A titre d'exemple le BMPM est intervenu en Août 2020 lors de l'explosion du port de Beyrouth au Liban et lors des feux en Grèce pendant l'été 2021. Par ailleurs, le BMPM prend également une part active dans l'organisation de l'aide médicale d'urgence à Marseille en participant aux activités du SMUR et à la régulation des appels médicaux du centre 15 aux côtés des médecins du SAMU et des médecins libéraux.



À l'issue de cette présentation théorique en salle, les auditrices et les auditeurs ont été transportés dans un centre d'incendie et de secours, aujourd'hui désactivé en tant que tel, qui sert désormais de centre d'instruction et de stockage des équipements spécialisés du bataillon. Une dizaine d'ateliers de présentation de matériels et de techniques ont permis aux auditrices et aux

auditeurs de mesurer l'ampleur de l'éventail des capacités que le BMPM détient, développe et entretient. Les marins pompiers présents sur ces ateliers ont pu faire partager aux auditrices et aux auditeurs leur grande expertise mais aussi la passion qui les anime pour ce métier hors norme. Ensuite, la session s'est rendue dans le dernier centre d'incendie et de secours (CIS) dont la BMPM a récemment été doté. Situé dans un quartier jusqu'alors assez mal couvert par le maillage précédent des unités du bataillon dans la métropole marseillaise, ce nouveau CIS a été entièrement conçu et réalisé en vue de la meilleure performance opérationnelle et tous les bâtiments en portent la marque. Cette visite a aussi permis aux auditrices et aux auditeurs d'approcher les équipements et les véhicules principaux d'un CIS mais aussi de comprendre les conditions souvent rudes dans lesquelles les Marins pompiers vivent et exercent leur métier. Les contacts se sont d'ailleurs prolongés en partageant un chaleureux déjeuner avec les personnels du centre avant que les auditrices et les auditeurs rejoignent Toulon où les attendait une après-midi de travail par comité afin de préparer l'importante séance solennelle de restitution du samedi matin. Ce retour à Toulon a également été un moment de détente car en début de soirée, la session et les cadres des SMHES se sont retrouvés pour un buffet de cohésion au fort Saint-Louis qui avait été spécialement privaté pour l'occasion.



Le lendemain matin, la 35^{ème} SMHES/Cadres-dirigeants a de nouveau rejoint le centre de Marseille et plus précisément l'Evêché, lieu historique où se trouve l'Hôtel de Police de la ville. En effet, la seconde partie de ce séminaire était consacrée aux forces de sécurité intérieure et plus particulièrement à la Police Nationale. Il aurait été opportun de rendre également visite à la Gendarmerie mais le sommet de Nice sur les océans ne l'a hélas pas permis. Même si depuis plus de trois décennies, elles dépendent du ministère de l'Intérieur, il y a en effet en France deux forces très distinctes en matière de sécurité intérieure : la Police et la Gendarmerie nationales. La première est une force dont les membres sont des civils qui portent parfois l'uniforme ; la seconde a un statut militaire et, à de rares exceptions près, ses membres portent tous l'uniforme. L'existence même de deux forces de police pour un même pays pose donc question et il convient de s'interroger sur le sens de ce dualisme des forces françaises de sécurité intérieure. On le retrouve avec quelques nuances dans toutes les grandes démocraties occidentales car il est caractéristique voire consubstantiel de leur fonctionnement. Si on fait un peu d'histoire on s'aperçoit qu'à la différence d'autres modèles, notamment anglo-saxons, qui sont fondés sur l'idée d'un service offert à la population, le modèle français s'est, pour sa part, construit sur l'idée qu'il fallait protéger l'Etat autant que les citoyens voire même avant eux. Pour illustrer l'importance de la protection de l'Etat dans l'édification du modèle français de police, il faut revenir aux origines. L'acte de naissance de la police est selon les historiens l'Edit royal du 16 mars 1667. Ce texte créa la charge de lieutenant de police de Paris et c'est précisément parce que le Roi résidait à Paris que la police devait y être efficace et bien organisée. Ainsi, la police française naît de l'idée selon laquelle il convient de protéger l'Etat là où il se trouve et où il est alors susceptible d'être attaqué ou mis en cause. On s'explique dès lors que la police française ait été pensée et mise en place par les pouvoirs publics, à Paris d'abord puis en province. Revenir à cette volonté de protéger l'Etat permet donc de comprendre pourquoi le modèle français de police présente les deux caractéristiques fondamentales suivantes : il est centralisé et il repose sur un dualisme de forces. En fait les considérations liées à la protection de l'Etat évoquées plus haut sont au cœur de ce choix de deux forces que l'on retrouve dans toutes les démocraties. Partout on estime en effet que l'existence de deux forces distinctes protège l'Etat dans la mesure où, en cas d'insurrection ou de coup d'Etat, si l'une des deux forces rejoint la sédition, l'autre pourra rester loyaliste pour protéger les pouvoirs publics et le pouvoir en place. Le dualisme des forces de sécurité intérieure apparaît ainsi comme un moyen pour un gouvernement de se protéger contre tout mouvement de contestation ou de sédition venant de l'une ou de l'autre force de police. On considère par ailleurs que ce dualisme est une garantie d'indépendance pour l'autorité judiciaire, dans la mesure où elle peut mettre en concurrence les deux forces en matière d'investigations.

À Marseille, c'est donc à l'Hôtel de Police de l'Evêché que le 13 juin matin les auditrices et les auditeurs ont été reçus avec beaucoup de chaleur par le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale (IDPN). Détenteur du grade d'inspecteur général, ce très haut gradé de la Police nationale dirige l'ensemble des forces de police du département et il a autorité fonctionnelle sur des segments et des directions au niveau régional. L'exposé du DIPN a décrit la répartition des zones entre la Police et la Gendarmerie, la première s'occupant des zones urbaines et la seconde des zones rurales même si dans les Bouches du Rhône cette distinction reste souvent très relative ; à tel point qu'il est d'ailleurs souvent plus pertinent de parler de zones péri-urbaines. Dans les Bouches-du-Rhône, la Police Nationale est organisée en quatre districts : Marseille, Aix, Arles et Martigues ; chacun ayant des caractéristiques bien différentes. Sans surprise, c'est la métropole marseillaise qui, par sa taille, connaît l'activité policière la plus intense. Dépassant les polémiques médiatiques, le DIPN, a détaillé les défis qui se posent quotidiennement à la Police Nationale et la manière dont elle y fait face. Il a notamment insisté sur la délinquance liée au trafic de drogue et sur les stratégies mises en œuvre pour la briser. Elles remportent des succès même si on en parle trop peu. Pour bien le prouver, le commissaire divisionnaire en charge de ce sujet a détaillé les actions menées contre la criminalité organisée et tout particulièrement contre celle liée au trafic de stupéfiants. Avec beaucoup de franchise, l'intervenant a décrit la sophistication de l'organisation des réseaux qui animent ce trafic et leurs méthodes empreintes de pragmatisme mais aussi d'une brutalité sauvage. Pour autant les forces de police agissent et, exploitant les failles et les fréquentes maladroites de ces réseaux, elles parviennent à de très bons résultats. Au bilan,

après avoir entendu ces deux intervenants très convaincants, les auditeurs sont ressortis de cette séance de deux heures avec la conviction que nos forces de police font preuve d'un grand professionnalisme et d'un immense dévouement au service de la sécurité des personnes et des populations. Les propos très francs et directs de ces deux policiers de haut rang n'ont pas caché les multiples difficultés auxquelles eux et leurs subordonnés font face mais ils ont aussi souligné l'ampleur du travail accompli et celle des résultats obtenus. N'en déplaise à ses détracteurs, la Police nationale travaille beaucoup à Marseille et elle y obtient des résultats dont ses membres peuvent être légitimement fiers.

Enfin c'est au siège toulonnais de la Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques (FMES) que le lendemain matin s'est tenue la séance solennelle de clôture de la 35ème SMHES/Cadres-dirigeants. Moment fort et important s'il en est, cette séance solennelle de clôture comprenait quatre parties : tout d'abord une séance de restitution des travaux que chacun des trois comités de la session a menés tout au long des neuf mois de la formation ; ensuite une adresse des autorités présentes et notamment celle du Député du Var et celle de la marraine de la session. Ensuite vint la phase de remise des attestations de formation avant que la matinée se termine par un chaleureux cocktail.



À partir du thème général de la session qui était « *La mer Rouge au carrefour des recompositions géopolitiques et géostratégiques globales* » et en partenariat avec l'Université de

Toulon qui délivre aux auditeurs un Diplôme Universitaire réputé, les trois comités qui composent la session ont chacun choisi, en décembre dernier, une thématique s'inscrivant dans la problématique générale afin de développer un scénario prospectif à horizon 2035-2040. Il faut noter s'agissant des thématiques des scénarii que l'équipe pédagogique a validé les choix des auditrices et des auditeurs afin qu'ils soient complémentaires. Ainsi, l'ensemble donne un résultat final beaucoup plus complet et cohérent compte tenu de l'ampleur et de l'ambition du thème de l'année. Face à un jury de très haut niveau composé du président de l'Université de Toulon ; du directeur général de la FMES ; du directeur de la recherche de l'IHEDN, de deux journalistes spécialisés sur les questions de défense, de la marraine de la session et des quatre membres de l'équipe pédagogique des SMHES/Cadres-dirigeants, les comités ont exposé leurs scénarii pendant une trentaine de minutes chacun. Une séance de questions-réponses a suivi chaque exposé. Son but était d'éclairer ou de détailler certains aspects des travaux qui n'étaient pas apparus avec suffisamment de netteté ou qui avaient été évoqués trop succinctement ce qui arriva. Il faut cependant mettre à la décharge des auditrices et des auditeurs le défi qui consiste à condenser en trente minutes le résultat de plus de deux cent heures de travail ; il n'était donc pas surprenant que quelques points et aspects eussent été éludés. Cette réserve étant posée, le jury a apprécié à sa juste valeur la très haute qualité, la richesse et l'originalité des travaux présentés et il a salué la pertinence de l'option choisie cette année encore par l'équipe pédagogique et qui consiste à développer des scénarii complémentaires plutôt que concurrents. Donnant aux travaux de la session une consistance et une réelle cohérence d'ensemble cette option sera désormais pérennisée pour les sessions futures.



Au terme de ce passage sur le gril qui a validé les travaux, Monsieur le député du Var Yannick CHENEVARD et la marraine de la session ont chacun fait une courte intervention à l'adresse de la session et de l'auditoire et à l'issue les auditrices et les auditeurs ont reçu leurs

attestations de formation des mains des membres du jury. Durant le chaleureux cocktail qui a suivi, beaucoup avaient les yeux humides et l'émotion était bien visible ; nombreux étaient les auditrices et les auditeurs étonnés que cette riche année fut passée si vite. Toutefois la 35ème SMHES/Cadres-dirigeants n'est pas encore totalement dissoute car il lui reste encore à produire le document écrit qui rendra compte de l'ensemble de ses travaux ; ce document sera publié cet été et largement diffusé. Cette ultime étape marquera le terme du parcours académique de la session et aboutira aussi au cours de l'automne à la délivrance par l'université de Toulon, du Diplôme Universitaire « Stratégie et analyses prospectives des mondes méditerranéen » à chacun des membres de la session ayant obtenu une note globale supérieure à la moyenne. Les auditeurs de la 35ème SMHES/ Cadres-dirigeants peuvent désormais rejoindre la cohorte des anciens des SMHES regroupés dans une association particulièrement dynamique et active : l'A2SMED (association des auditeurs des sessions méditerranéennes de la FMES). Qu'ils le fassent ou pas, ils seront toutes et tous bien plus affûtés après cette année passée à se former en géopolitique et en géostratégie et aucun d'entre eux ne jettera jamais plus le même regard sur les convulsions du monde.



